

Département des Pyrénées-Orientales
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE
MONTALBA LE CHATEAU
SÉANCE DU 5 AVRIL 2024

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le

ID : 066-216601112-20240415-082024-DE

S²LO

Date de convocation :
29/03/2024

L'an deux mille vingt-quatre le cinq avril à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal de la commune de Montalba le château, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil municipal, sous la présidence de Mme MARTINEZ Marie, Maire.

En exercice : 9
Présents : 8
Votants : 7

Sont présents : Alexis SIRE, Olivier GRIEU, Renaud SALA, Éric CHIMENTO, Pierre ARIS, Maxime SIRE, Sandrine BERDAGUÉ

Absent : Sébastien VAN LANCKER

Secrétaire de Séance : Pierre ARIS

Délibération N° 2024/08

OBJET : Approbation du Compte Financier unique 2023 – Budget eau et assainissement

Monsieur Alexis SIRE, premier adjoint, rappelle que le Compte Financier Unique (C.F.U.) est un document budgétaire et comptable commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui vient se substituer au compte administratif anciennement produit par l'ordonnateur et au compte de gestion jusqu'ici établi par le comptable public.

Le C.F.U. vise à fournir une information plus simple et plus lisible que les comptes administratifs et comptes de gestion.

Les informations budgétaires et comptables soumises au vote sont ainsi rationalisées, modernisées et enrichies grâce au rapprochement au sein d'un unique document de données budgétaires et patrimoniales. La production entièrement dématérialisée de ce document s'appuie sur un travail collaboratif et concerté de la collectivité et du comptable public, dans un double objectif de simplification des procédures et de fiabilisation de la qualité des comptes.

Le compte financier unique de la commune pour le budget eau et assainissement, dont vous trouverez une présentation détaillée en annexe à la présente délibération, est clôturé avec les résultats détaillés ci-après présentés par le premier adjoint, Monsieur Alexis SIRE :

Fonctionnement :

Dépenses : 31 349.56 € Recettes : 35 534.51 € Résultat exercice 2023 : 4184.95 €

Investissement :

Dépenses : 39 207.44 € Recettes : 22 123 € Résultat exercice 2023 : - 17 084.44 €

Restes à réaliser :

Dépenses : 19 168.36 € (Actualisation des schémas directeurs eau potable et assainissement)

Recettes : 43 854€ (Subventions SDAEP et SDA)

Hors de la présence de Mme le Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte Financier Unique 2023 du budget eau et assainissement.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cette délibération envoyée en sous-préfecture le : 05/04/2024

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOURS, MOIS ET AN SUSDITS

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

- Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :
- Affichage le :
- Insertion au recueil des actes administratifs le (s'il y a lieu) :
- Notification le (s'il y a lieu) :
- Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux dans les deux mois à compter de sa publication devant le tribunal administratif de Montpellier. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.
- Durant ce délai de deux mois, un recours gracieux peut être exercé.

Fait et délibéré le 05/04/2024
à Montalba Le Château,

Pour extrait certifié conforme

Le 1^{er} adjoint,

M. Alexis SIRE

